

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DES AVOCATS CONDAMNÉS POUR DES TWEETS « OFFENSANTS »

Un tribunal spécial a condamné trois avocats saoudiens à des peines allant de cinq à huit ans d'emprisonnement pour des tweets jugés offensants à l'égard du ministère de la Justice. Si ces hommes étaient incarcérés, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion.

Le 27 octobre, le Tribunal pénal spécial siégeant à Riyadh, la capitale, a condamné **Abdulrahman al Subaihi**, 39 ans, à une peine de huit ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction de voyager subséquente d'une durée de 10 ans, ainsi que **Bander al Nogaithan**, 36 ans, et **Abdulrahman al Rumaih**, 32 ans, à une peine de cinq ans d'emprisonnement chacun, assortie d'une interdiction de voyager subséquente d'une durée de sept ans, pour des charges liées à l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression. En outre, il a interdit à ces trois hommes de parler ou d'accorder des interviews à des médias et de publier des messages sur des réseaux sociaux pour une durée indéterminée.

Le Tribunal pénal spécial, qui est chargé des affaires en rapport avec la sécurité et le terrorisme, a déclaré ces trois avocats coupables, en vertu de l'article 6 de la Loi relative à la cybercriminalité, d'avoir « troublé l'ordre public » par leurs tweets, ainsi que d'autres infractions. Ces personnes auraient notamment « critiqué les décisions du chef de l'État », « critiqué le pouvoir judiciaire et qualifié certaines décisions judiciaires d'injustes », « accusé un tribunal de Riyadh d'avoir égaré des dossiers », « accusé le ministère de la Justice de mentir et de violer la loi », « compromis l'indépendance du pouvoir judiciaire en critiquant un procès et en accusant le ministre de la Justice d'en être l'instigateur » et « accusé le Conseil judiciaire suprême de poursuivre des juges intègres et de disculper des magistrats corrompus ». Elles devraient interjeter appel avant fin novembre.

Avant leur condamnation, les avocats susmentionnés s'étaient vu infliger des amendes dont le montant total s'élevait à 1 250 000 rials saoudiens (environ 267 000 euros) et interdire d'utiliser les médias sociaux par un comité du ministère de la Culture et de l'Information le 1^{er} juin 2014. De plus, le 21 septembre, la Commission disciplinaire des avocats leur avait retiré leur licence professionnelle après les avoir déclarés coupables d'ingérence dans le système judiciaire et de remise en question de la crédibilité du ministère.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités saoudiennes à faire en sorte que les condamnations et les peines infligées à Abdulrahman al Subaihi, Bander al Nogaithan et Abdulrahman al Rumaih soient annulées car elles se fondent uniquement sur le fait que ces hommes ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, et que leur licence professionnelle leur soit rendue ;
- priez-les instamment de mettre un terme au harcèlement et aux persécutions visant des personnes qui exercent pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression, de réunion et d'association, y compris celles qui demandent des réformes.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 DÉCEMBRE 2014 À :

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite
Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de la Justice
His Excellency Sheikh Mohammed bin
Abdulkareem Al-Issa
Ministry of Justice
University Street
Riyadh 11137
Arabie saoudite
Fax : +966 11 401 1741
+966 11 402 0311
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite
Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DES AVOCATS CONDAMNÉS POUR DES TWEETS « OFFENSANTS »

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La récente condamnation d'Abdulrahman al Subaihi, de Bander al Nogaithan et d'Abdulrahman al Rumaih participe de la campagne de grande ampleur lancée par les autorités saoudiennes afin de supprimer toutes les formes de dissidence pacifique au sein des institutions étatiques et de la société civile. Depuis 2012, les pouvoirs publics ont arrêté et emprisonné toutes les personnes qu'ils ne parvenaient pas à réduire au silence par des manœuvres d'intimidation, notamment les éminents défenseurs des droits humains et les militants de la société civile les plus en vue. Ils ont aussi tenté de limiter le rôle grandissant du militantisme sur Internet et des médias sociaux, soit en interdisant purement et simplement ces activités, soit en contrôlant toutes les applications cryptées liées à des réseaux sociaux (comme Skype, WhatsApp, Viber et Line). Des décrets interdisant aux juges et aux avocats d'évoquer toute question d'ordre judiciaire sur les médias sociaux ont été publiés peu après. Ils ont été consolidés début 2014 afin de constituer une législation antiterroriste qui érige véritablement en infraction toutes les formes de dissidence pacifique et les considère comme des actes terroristes.

En parallèle, les autorités ont convoqué et arrêté des créateurs de sites Web, des blogueurs et des militants actifs sur Internet, et les ont interrogés au sujet de commentaires qu'ils avaient faits ou repris sur Twitter. Elles entendaient ainsi les intimider et les empêcher de s'exprimer en ligne. Elles ont également recouru à une autre méthode d'intimidation sinistre qui consiste à menacer des militants ainsi que des victimes d'atteintes aux droits humains et leurs familles afin de les dissuader de contacter des organisations internationales comme Amnesty International et des médias internationaux, et de les contraindre à fermer leurs comptes sur les médias sociaux par l'intermédiaire desquels ils avaient dénoncé des violations des droits humains.

De nombreux militants, y compris la plupart des membres fondateurs de l'Association saoudienne des droits civils et politiques, une organisation indépendante, ont été pris pour cible notamment parce qu'ils avaient dénoncé les multiples violations commises par les ministères de l'Intérieur et de la Justice dans le cadre de l'arrestation, de la détention et de la condamnation de centaines de personnes soupçonnées de terrorisme. Pourtant, au même moment, l'État signalait des « avancées significatives » dans la réforme de son système judiciaire, dont l'iniquité était notoire.

C'est dans ce contexte que les trois avocats cités ont été visés pour la première fois en octobre 2013, après avoir publié des tweets critiquant la lenteur de la réforme du système judiciaire et démontrant au moyen de faits et de cas concrets que le ministère de la Justice ne jouait pas son rôle. En retour, ce dernier les a accusés de nuire à la réputation du pouvoir judiciaire et a porté l'affaire devant des comités, en son sein ainsi qu'au ministère de la Culture et de l'Information.

Bandar al Nogaithan a été visé et finalement condamné pour les tweets suivants : « Des avocats surveillent les activités du ministère de la Justice, [des activités] entourées de mensonges et d'une médiatisation fallacieuse comme on n'en a jamais vus depuis la création des ministères saoudiens » ; « D'honorables avocats ne laisseront pas le ministère de la Justice mettre à mal le système judiciaire sans réagir » ; « Le ministère a-t-il le pouvoir de terroriser ainsi les juges ? Il s'agit là d'un détournement sans précédent du pouvoir judiciaire » ; « Vous, au ministère de la Justice, vos menaces puériles ne nous effraient pas et nous continuerons de faire la lumière sur tous vos abus ».

Ces tweets et d'autres du même ordre ont conduit le comité du ministère de la Culture et de l'Information, chargé de traiter les questions liées aux médias, à infliger des amendes aux trois avocats pour un montant total de 1 250 000 rials saoudiens (environ 267 000 euros) le 1^{er} juin 2014 et à leur interdire d'utiliser les médias sociaux pendant un an. En outre, il leur a ordonné de présenter leurs excuses au ministre de la Justice. Malgré des demandes répétées, les intéressés n'ont jamais reçu de copie de la décision et n'ont donc jamais pu interjeter appel. Le 21 septembre, la Commission disciplinaire des avocats, qui relève du ministère de la Justice, a supprimé les licences professionnelles des trois intéressés après les avoir déclarés coupables « de s'être immiscés dans les affaires du Conseil judiciaire suprême et d'avoir critiqué ses décisions », ainsi que d'avoir « offensé le système judiciaire et remis en question sa crédibilité ». Là encore, les trois avocats n'ont pas obtenu de copie de la décision et n'ont donc pas pu interjeter appel.

Noms : Abdulrahman al Subaihi, Bander al Nogaithan et Abdulrahman al Rumaih
Hommes
AU 285/14, MDE 23/030/2014, 11 novembre 2014